



## Indemnités de licenciement

Par **carol974**, le **26/02/2010** à **09:49**

Bonjour,  
en 2005 mon père a été licencié. Son patron lui a fait son solde de tout compte. En allant à l'assédic on nous a dit que son patron lui devait des indemnités de licenciements ce montant à 10 000 euros environ. Hors mon père ne sait ni lire ni écrire et ne comprend rien aux papiers administratifs. Comment l'aider à récupérer son dû après autant de temps, et où puis je trouver de l'aide pour l'aider.

Par **milousky**, le **27/02/2010** à **08:59**

Bonjour,

Comme recours, il faut saisir la formation de "référé" des prud'hommes mais attention le délai de prescription est de 5 ans.

peut-être 30 ans si les prud'hommes jugent que votre père ne pouvait avoir pris connaissance de ses droits lors de son licenciement.

S'assurer que l'employeur est toujours en activité.

Vous faire aider le cas échéant par un syndicat : presque tous tiennent des permanences dites juridiques.

LIEN : [http://www.lentreprise.com/3/1/5/delai-de-prescription-le-salarie-a-5-ans-pour-agir\\_18339.html](http://www.lentreprise.com/3/1/5/delai-de-prescription-le-salarie-a-5-ans-pour-agir_18339.html)